

**DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU**

**TABLEAU RECAPITULATIF  
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF (PFAC)  
DOMESTIQUES ET ASSIMILES DOMESTIQUES  
TARIFS 2023\***

**Participation des habitations individuelles et immeubles collectifs :**

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes	Surface Inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> (tarif forfaitaire)	636 €	/
	Par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	6,36 €/ m <sup>2</sup>	/
Extensions ou aménagements	Surface supérieure à 40 m <sup>2</sup>	6,36 €/ m <sup>2</sup>	/

**Participation des constructions avec rejets liés à des usages professionnels « assimilés domestiques » :**

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes, extensions ou aménagements	Surface Inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> (tarif forfaitaire)	636 €	/
	Surface comprise entre 100 m <sup>2</sup> à 150 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,36 €/ m <sup>2</sup>	/
	Surface comprise entre 150 m <sup>2</sup> et 400 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,36 €/ m <sup>2</sup>	0,6
	Surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire)	6,36 €/ m <sup>2</sup>	0,5

\* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2023 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2023.  
Tarifs non soumis à TVA

La délibération du conseil métropolitain de Tours Métropole datée du 12 DECEMBRE 2022 ayant permis l'élaboration de ce document est disponible sur simple demande auprès de la direction du cycle de l'eau, par mèl (controle@tours-metropole.fr) ou par téléphone au 0247752930.